

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt deux
En exercice : 11 le 12 décembre 2022
Présents : 6 le conseil municipal de la commune de BELAYE dûment
Votants : 8 convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Pour : 8 sous la présidence de M. Jacques BAIJOT, Maire
Contre : 0
Abstention : 0 Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/12/2022

En exercice : Mesdames Corinne DESHAYES, Juliette LAEVENS, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX., formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres

Présents : Mesdames Corinne DESHAYES, Danielle LESPINASSE, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK,

Absents excusés : François KLERE procuration à Denis JAECK, Roland PIDOUX procuration à Isabelle MONTETAGAUD, Emmanuelle LEROYER, Christelle LEZOURET

Absents non excusés : Juliette LAEVENS.

Mme Corinne DESHAYES a été élue secrétaire de séance

Objet : Plan de financement Aménagement du bourg et réserve incendie

L'objet principal de ce projet est donc de l'Aménagement du bourg et réserve incendie

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière pour bénéficier de subventions.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

	Montant H.T			Taux	Montant de la subv.
Travaux réserve incendie	25 000 € H.T				
Travaux Aménagement du Bourg	81 000 € H.T				
TOTAL	106 000 € H.T				
Subventions					
Etat – DETR	25 000 €	35 %	8 750 €	31 %	33 050 €
Etat - DETR	81 000 €	30 %	24 300 €		
Région	106 000 €			20 %	21 200 €
FAST Département	106 000 €			20 %	21 200 €
Amendes de Police	106 000 €	(ou 25 % de 30 000)		7 %	7 500 €
Autofinancement	106 000 €			22 %	23 050 €
					106 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte l'opération et les modalités de financement,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jacques BAIJOT

Certifié exécutoire
Publié ou notifié

